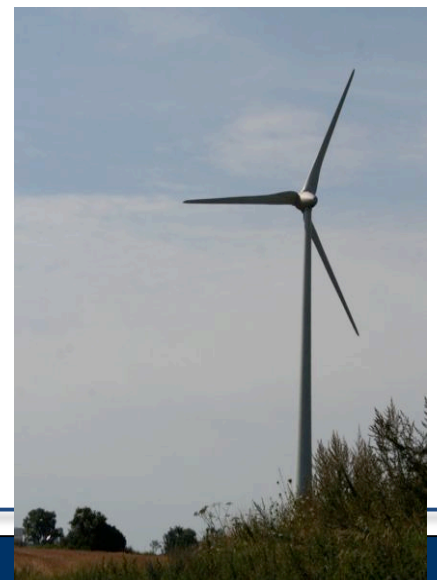


Coopérative Leuquoise pour les Energies du Futur

Société coopérative à responsabilité limitée



Des Mégawatts et des Négawatts
moins chers,
une initiative innovante en
Hainaut Occidental !

www.clef-europe.be

La clef du futur

Pour assurer l'approvisionnement en énergie, les **énergies renouvelables** figurent parmi les priorités. Elles ne rejettent pas de substances nocives dans l'atmosphère. Elles sont, avec **l'utilisation rationnelle de l'énergie**, un élément essentiel de la lutte contre les changements climatiques. Les **Mégawatts verts**¹ et les **Négawatts**² permettent de réaliser des économies sur le plan de la consommation de combustibles fossiles comme le charbon, le gaz naturel ou le pétrole, dont les réserves mondiales ne sont pas inépuisables et qui engendrent de nombreuses problématiques environnementales et géopolitiques.

CLEF, coopérative citoyenne

CLEF, dont les associés fondateurs sont des citoyens de la région de Leuze, a pour objet principal de procurer aux coopérateurs un avantage économique ou social lié au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergie.



CLEF, c'est

- une **société coopérative** et citoyenne
- **Leuzoise** de naissance **mais ouverte à tous**
- pour les **Energies du Futur**
 - développer des projets en **énergies renouvelables** (Mégawatts verts)
 - proposer d'autres services, comme des audits énergétiques ou toute autre mesure visant à **améliorer l'efficacité énergétique de ses coopérateurs** (Négawatts) ou à réduire leur facture énergétique

Rémunération de l'investissement :

- Un **rendement intéressant** pour les coopérateurs (dividende sur les parts)
- ainsi qu'une possibilité de **ristourne** sur les services que CLEF pourra développer

Les sociétés coopératives agréées

Une société coopérative, d'une manière générale, correspond à la concrétisation de la volonté d'un groupe de personnes de s'unir afin de tenter de répondre d'une manière la plus démocratique possible à leurs besoins collectifs. Les premières sociétés coopératives ont été créées pour faciliter la distribution ou l'achat de produits agricoles, pharmaceutiques ou encore financiers.

¹ Les **Mégawatts verts**, c'est l'énergie produite à partir de sources renouvelables

² Les **Négawatts**, c'est l'énergie qui n'a pas dû être produite grâce à une utilisation plus efficace de l'énergie. Loin du « retour à la bougie », il s'agit d'utiliser moins d'énergie pour un même service, une même qualité de vie

CLEF est de plus une société coopérative agréée (arrêté ministériel du 19 septembre 2008, portant agrégation de CLEF srl à partir du 1er août 2008).

Qu'est-ce que cela signifie ?

Une société coopérative agréée après examen par le Conseil National de la Coopération (Arrêté royal du 08/01/1962) est soumise à des règles spécifiques :

- le taux maximum des dividendes est fixé par la loi (actuellement 6%)
- l'excédent d'exploitation net peut donner lieu à une ristourne aux coopérateurs
- le droit de vote aux assemblées générales doit être limité (max 10% par actionnaire) pour éviter le rôle trop important que pourrait avoir un actionnaire majoritaire

Mais elle en retire parallèlement certains avantages :

- Exemption du précompte mobilier sur les dividendes pour chaque coopérateur sur la première tranche de 170 eur (valeur 2008 ; indexé) ; au-delà, précompte de 15%
- Tarif réduit d'impôt sur les sociétés
- Non obligation de soumettre au préalable à la CBFA un prospectus lorsqu'on fait un appel public aux capitaux

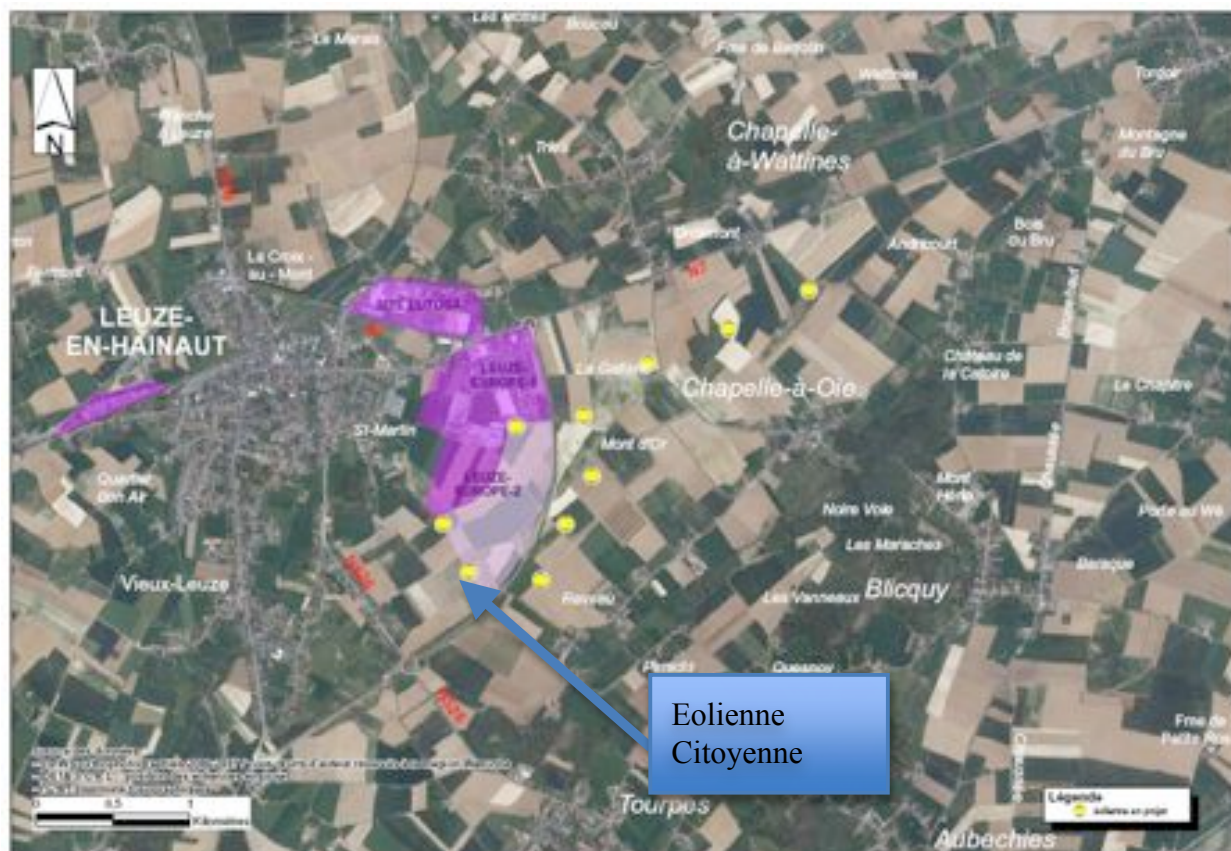
CLEF en main

- La srl a été fondée le 19 mai 2008 en présence de Maître Constant Jonniaux, notaire à Pommeroeul. Les 26 fondateurs ont apporté 22.000 eur (part fixe du capital).
CLEF est une société coopérative agréée.
- CLEF est ouverte à tous ceux qui adhèrent au projet !
- Le projet fondateur de CLEF : le parc éolien Leuze-Europe avec une participation citoyenne.
- Le 28 août 2009, le Ministre Henry a accordé au partenariat le Permis Unique pour l'installation de 10 éoliennes réparties le long de la Nationale 7, le contournement de Leuze et la ZAE de l'Europe.
- Avec l'obtention de ce permis, l'ouverture du capital est maintenant entrée dans une phase tout à fait concrète.

L'éolienne citoyenne

L'obtention du permis unique nous permet maintenant de mieux visualiser l'éolienne citoyenne.

Elle sera située à la limite de la zone industrielle de Leuze-Europe, aux côtés des deux éoliennes d'IDETA.



Votre éolienne sera de marque Repower (type MM92). Cette machine a une puissance nominale de 2,05MW. Elle produira l'équivalent de l'électricité consommée par 1700 ménages moyens.

L'énergie produite sera injectée directement dans le réseau. PELZ disposera de son propre code EAN.



**Objectif de souscription
(indicatif et non limitatif) : 500.000 euros**

Càd 2000 parts de 250 euros

(L'équivalent de 5 euros par semaine pendant un an)

Le capital obtenu par CLEF pour le projet de parc éolien de Leuze-Europe est investi dans la société anonyme PELZ (Parc Eolien de Leuze-en-Hainaut).

PELZ finalisera ensuite l'investissement par emprunt bancaire.

Les coopérateurs bénéficieront d'une information privilégiée quant à la construction et au fonctionnement du parc éolien.

Vous êtes intéressé par la démarche ?

Prenez contact avec :

Fabienne Marchal

(0478/66.25.74 ou fabienne-marchal@skynet.be)

Jean-François Masure

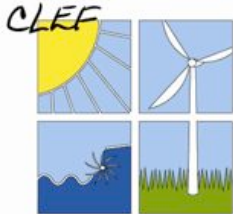
(0496/42.99.21 jfmeasure@gmail.com)

Grégoire Couplet

(0495/24 94 89 gregoire.couplet@gmail.com)

ou par email

info@clef-europe.be



Exemplaire à conserver

Coopérative Leuquoise pour les Energies du Futur
Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Participation au capital social

Formulaire de souscription

- Je désire devenir actionnaire de la société coopérative « Coopérative Leuquoise pour les Energies du Futur scrl » dont le siège social est établi à 7904 Leuze-en-Hainaut (Pipaix), rue de Barry, n°20, et participer ainsi au financement du futur parc éolien de Leuze-Europe.
- J'ai pris connaissance des statuts officiels de la coopérative (disponibles sur son site internet [<http://www.clef-europe.be>] ou sur simple demande auprès d'un de ses administrateurs) et j'y adhère.
- Je souscris parts de type B³, que je libère immédiatement en versant € sur le compte 068-2496155-81, ouvert auprès de la banque Dexia au nom de la «Coopérative Leuquoise pour les Energies du Futur scrl » en mentionnant la communication suivante « Souscription de parts au nom de ». Comme prévu par l'article 6 des statuts, je comprends que mon acceptation comme associé ne sera effective qu'après le paiement complet de ma souscription.
 Un risque financier existe mais il est toutefois limité à ma participation en capital dans la société.
- Je complète ci-dessous mes coordonnées exactes et je renvoie le présent document signé au siège social ou je le remets à un administrateur de la scrl CLEF.

Nom :
 Prénom :
 Rue et n° :
 Code postal et localité :
 Numéro national :
 E-mail :
 Téléphone :

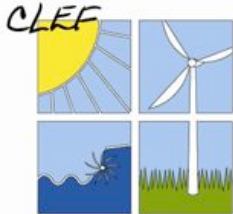
- Dès que le Conseil d'Administration actera que les conditions sont remplies pour devenir actionnaire, je m'engage à venir signer le registre des actionnaires disponible au siège social de la coopérative.

Fait en double exemplaire (chaque partie conservant le sien)

à le

Signature

³ Les parts de type A constituant la part fixe du capital, sont apportées par les membres fondateurs



Exemplaire pour la scrl

Coopérative Leuquoise pour les Energies du Futur
Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Participation au capital social

Formulaire de souscription

- Je désire devenir actionnaire de la société coopérative « Coopérative Leuquoise pour les Energies du Futur scrl » dont le siège social est établi à 7904 Leuze-en-Hainaut (Pipaix), rue de Barry, n°20, et participer ainsi au financement du futur parc éolien de Leuze-Europe.
- J'ai pris connaissance des statuts officiels de la coopérative (disponibles sur son site internet [<http://www.clef-europe.be>] ou sur simple demande auprès d'un de ses administrateurs) et j'y adhère.
- Je souscris parts de type B⁴, que je libère immédiatement en versant € sur le compte 068-2496155-81, ouvert auprès de la banque Dexia au nom de la «Coopérative Leuquoise pour les Energies du Futur scrl » en mentionnant la communication suivante « Souscription de parts au nom de ». Comme prévu par l'article 6 des statuts, je comprends que mon acceptation comme associé ne sera effective qu'après le paiement complet de ma souscription.
Un risque financier existe mais il est toutefois limité à ma participation en capital dans la société.
- Je complète ci-dessous mes coordonnées exactes et je renvoie le présent document signé au siège social ou je le remets à un administrateur de la scrl CLEF.

Nom :
Prénom :
Rue et n° :
Code postal et localité :
Numéro national :
E-mail :
Téléphone :

- Dès que le Conseil d'Administration actera que les conditions sont remplies pour devenir actionnaire, je m'engage à venir signer le registre des actionnaires disponible au siège social de la coopérative.

Fait en double exemplaire (chaque partie conservant le sien)

à le

Signature

⁴ Les parts de type A constituant la part fixe du capital, sont apportées par les membres fondateurs